

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

| Référence |
|-----------|
| 009-2025  |

AMF29 renouvellement  
adhésion annuelle 2025

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 11       | 14                        |

| Vote           |
|----------------|
| A la majorité  |
| Pour : 14      |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE DU FINISTERE  
Le : 03.04.2025  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 28 mars à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2025.

**Présent(e)s** : Mmes : BORONKAI Katalin, CADIOU Élodie, CALON Myriam, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, LE FOLL Meline, REDON Christiane. Mrs : COZIEN Arnaud, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, DIRAISON Fabien.

**Absent(e)s** : M. DANIEL Christophe.

**Excusé(e)s** : BOURNIGAL Virginie donne procuration à BORONKAI Katalin ;  
LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory ;  
PLASSART Adrien donne procuration à DIRAISON Fabien.

**Invité** : Monsieur Yves MALHOMME, Conseiller aux décideurs locaux, Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère.

**A été nommé(e) secrétaire** : LABEYRIE Annick

### 009-2025 – Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'AMF 29 pour l'année 2025 (Association des Maires de France, Finistère)

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'Association des Maires du Finistère concernant l'appel à cotisation pour la Commune de PLOUYÉ pour l'année 2025 et qui s'élève à 252.65 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable quant au règlement par la Commune de Plouyé de cette cotisation pour l'année 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 31 mars 2025.

La secrétaire de séance,  
Annick LABEYRIE



Le Maire,  
Grégory LE GUILLOU.

